



Notre politique environnementale et en matière de droits humains dans notre chaîne d'approvisionnement

(due diligence)

Version : mai 2025



Table des matières

CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE	3
QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?	4
QUELS SONT NOS OBJECTIFS CONCRETS ?	7
QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?	7
COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?	8
COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?	10
QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?	14
QUI EST RESPONSABLE DE CETTE POLITIQUE ?	14
COMMENT LES PARTIES PRENANTES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?	15

CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE POLITIQUE

La mission de Colruyt Group est la suivante : « Créer ensemble une valeur ajoutée durable fondée sur nos valeurs et notre savoir-faire dans la distribution ». Cette mission se traduit par nos objectifs en matière de durabilité, dont l'un des trois piliers porte sur nos produits et services.

Au sein de Colruyt Group, nous nous engageons à respecter le principe de « due diligence », également appelé « devoir de diligence ». Celui-ci consiste à identifier les conséquences négatives pour les individus et l'environnement tout au long de la chaîne de valeur, et à prendre les mesures nécessaires pour y remédier. Dans ce document, nous désignons ces conséquences sous le terme « impacts en matière de durabilité ».

En tant que distributeur, nous sommes conscients que les produits et services que nous commercialisons peuvent engendrer des risques sur les impacts en matière de durabilité, tant pour les humains que pour l'environnement, à différentes étapes de la chaîne de valeur. Nous reconnaissons pleinement notre responsabilité à cet égard.

La présente politique de due diligence expose la manière dont nous réduisons ces impacts de manière structurée, à travers le processus de diligence raisonnable. Notre processus de diligence raisonnable s'appuie sur les « Guiding Principles on Business and Human Rights » des Nations unies (UNGPs), ainsi que sur le « Guide sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises » de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le processus de diligence raisonnable est un processus continu. Nous visons à améliorer, pas à pas, notre compréhension des impacts en matière de durabilité, ainsi que les actions que nous menons pour y répondre.



QUELS CHOIX FAISONS-NOUS ?

1 Nous adoptons une approche progressive et orientée vers l'action afin de réduire en priorité les impacts les plus significatifs en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

En tant que distributeur, nous faisons face à des chaînes d'approvisionnement à la fois complexes et diversifiées. Nous sommes pleinement conscients que les impacts en matière de durabilité peuvent se manifester à **différentes étapes** de ces chaînes. Bien que nous ayons déjà réduit un grand nombre de ces impacts, leur élimination complète n'est pas encore possible.

D'une part, cela exige une amélioration continue de nos **processus**, de nos **outils** et de nos **méthodologies**. D'autre part, nous dépendons d'acteurs externes pour l'accès à certaines informations et infrastructures qui ne sont pas encore disponibles. Ce défi dépasse donc le cadre de notre organisation, car plusieurs maillons de la chaîne d'approvisionnement sont concernés, tout comme de nombreuses chaînes distinctes.

Une grande partie des infrastructures et des données nécessaires est encore en cours de développement. Nous suivons attentivement l'évolution du marché et veillons à pouvoir intégrer ces outils de manière flexible dans notre processus de diligence raisonnable, en nous adaptant **au « rythme du marché »**.

Nous croyons toutefois qu'il est essentiel **d'assumer notre responsabilité** et de progresser constamment pour rendre nos produits plus durables. C'est pourquoi nous choisissons d'aborder les impacts en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement de manière progressive.

Pour ce faire, nous misons sur le caractère itératif du **processus de diligence raisonnable** et mettons l'accent sur l'action. En d'autres termes, nous privilégions la mise en œuvre concrète de ce processus pour les produits présentant les risques les plus élevés d'impacts en matière de durabilité (voir tableau ci-dessous), plutôt que d'attendre d'avoir cartographié en détail l'ensemble des risques pour tous nos produits avant d'agir.

2 Nous recherchons des partenariats intelligents avec différentes parties prenantes, tant pour la conception que pour la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable.

Lorsque cela est pertinent, nous mettons en place des **partenariats intelligents** à l'échelle sectorielle et intersectorielle avec divers acteurs : alliances d'achat, institutions académiques, plateformes multipartites, ONG, organisations sectorielles, initiatives paysagères, fournisseurs, etc. Ces collaborations sont essentielles pour les étapes clés du processus de diligence raisonnable :

- Assurer la traçabilité des matières premières (alimentaires) présentant des risques d'impact en matière de durabilité.
- Identifier les risques d'impact en matière de durabilité liés à l'origine et au produit (et réunir les données correspondantes).
- Mettre en place des mesures pour prévenir ou atténuer ces impacts.
- Collecter des données sur les produits primaires tout au long de la chaîne.
- Résoudre les impacts en matière de durabilité.

Nous nous appuyons sur des partenariats pour plusieurs raisons. Nous pensons qu'il est essentiel d'évoluer avec notre secteur. Cela permet de définir une **approche univoque**, et partagée avec différents partenaires de la chaîne et parties prenantes, tout en tenant compte de la diversité des profils de producteurs (grandes exploitations, coopératives, petits exploitants...).

Travailler au niveau sectoriel favorise aussi une coopération préconcurrentielle, gage de conditions de **concurrence équitables**. De plus, certains problèmes liés aux droits humains ou à l'environnement sont d'une telle complexité qu'ils dépassent notre sphère d'action au sein de Colruyt Group. Collaborer est donc nécessaire.

Cela dit, même si nous croyons fermement aux initiatives sectorielles, nous ne souhaitons pas nous y limiter. Nous nous réservons donc la possibilité d'agir de manière autonome sur certains impacts en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

3 La diligence raisonnable offre un cadre pour renforcer l'impact des collaborations en filière. Colruyt Group s'engage depuis longtemps dans ce type de coopération afin de rendre ses produits plus durables.

Dès 2008, des collaborations en filière ont été initiées au sein du groupe, sous l'appellation de « projets de filière internationaux », afin de rendre les produits plus durables. Ces initiatives poursuivaient une double finalité :

- (1) pour **Colruyt Group Foundation**, elles permettaient d'établir un lien avec ses programmes à l'étranger et de renforcer la visibilité de son logo ;
- (2) pour le département **Durabilité produit**, elles constituaient un levier pour améliorer la durabilité des marques propres, au-delà des simples labels ou certifications. Par la suite, plusieurs projets de filière belges ont également été lancés.

La mise en place de telles collaborations en filière comprend de nombreux éléments qui s'inscrivent dans le cadre du processus de diligence raisonnable. Il s'agit d'une **méthode puissante** pour agir directement au sein de nos propres filières et favoriser un changement durable.



Découvrez toutes nos collaborations en filière sur la page :
[Projets de filière internationaux | Colruyt Group](#)

- 4 Une politique de diligence raisonnable efficace permet de faire valoir les intérêts des collaborateurs (au sein des chaînes d'approvisionnement), ainsi que ceux de leur environnement. Nous pensons que la meilleure façon d'y parvenir est de collaborer avec des organisations intermédiaires (locales), qui connaissent en profondeur l'environnement spécifique des parties prenantes et les particularités propres à chaque chaîne d'approvisionnement.**

Nous sommes convaincus qu'un processus de diligence raisonnable solide repose sur une **communication récurrente et un véritable dialogue** avec les personnes (ou groupes) (potentiellement) concernées. Il est essentiel que leur voix soit prise en compte lors de l'identification des impacts en matière de durabilité, du choix des mesures à mettre en œuvre, ainsi que de l'élaboration de mécanismes de réclamation.

Pour ce faire, nous tenons compte des **caractéristiques propres** à chaque chaîne de produits, et nous faisons appel à des associations ou organisations représentatives des parties prenantes.

De nombreuses **interactions avec les parties prenantes** ont déjà lieu actuellement (ex : contributions d'ONG et d'universités à l'évaluation des risques, consultations dans le cadre des collaborations en filière, discussions avec les fournisseurs, partenariats, initiatives multipartites). À plus long terme, nous prévoyons de structurer davantage cette dynamique, notamment par l'établissement d'une cartographie des parties prenantes propre à chaque chaîne de produits.



QUELS SONT NOS OBJECTIFS CONCRETS ?

D'ici début 2026, nous aurons structuré notre nouveau processus de diligence raisonnable en interne et l'aurons appliqué aux **premières matières premières (alimentaires) présentant les risques les plus élevés** d'impact en matière de durabilité (voir le tableau ci-dessous).

D'ici 2027, ce processus aura été complètement mené à bien pour l'ensemble des matières premières (alimentaires) **présentant les risques les plus élevés** d'impact en matière de durabilité (voir le tableau ci-dessous). Cela signifie que nous aurons :

- identifié les principaux impacts en matière de durabilité au sein des chaînes d'approvisionnement des ces produits ;
- élaboré un plan d'action pour chaque produit, incluant des mesures visant à réduire, prévenir ou limiter ces impacts ;
- mis en place un dispositif de suivi pour évaluer l'efficacité de notre plan d'action.

Par ailleurs, nous souhaitons progressivement étendre l'ensemble du processus de diligence raisonnable à un **nombre croissant de produits** présentant des risques d'impact en matière de durabilité. Les prochaines étapes envisagées sont les suivantes :

- 1) Élargir le champ d'application de cette politique à l'ensemble de nos activités alimentaires, ainsi qu'à nos activités non alimentaires ;
- 2) Intégrer les produits contenant des ingrédients à base de matières premières (alimentaires) identifiées comme à haut risque.

Le calendrier et l'ordre de mise en œuvre de ces étapes restent encore à déterminer.

Notre objectif final est clair : que tous nos produits soient, à terme, soumis au processus de diligence raisonnable.

QUE VOULONS-NOUS CHANGER ?

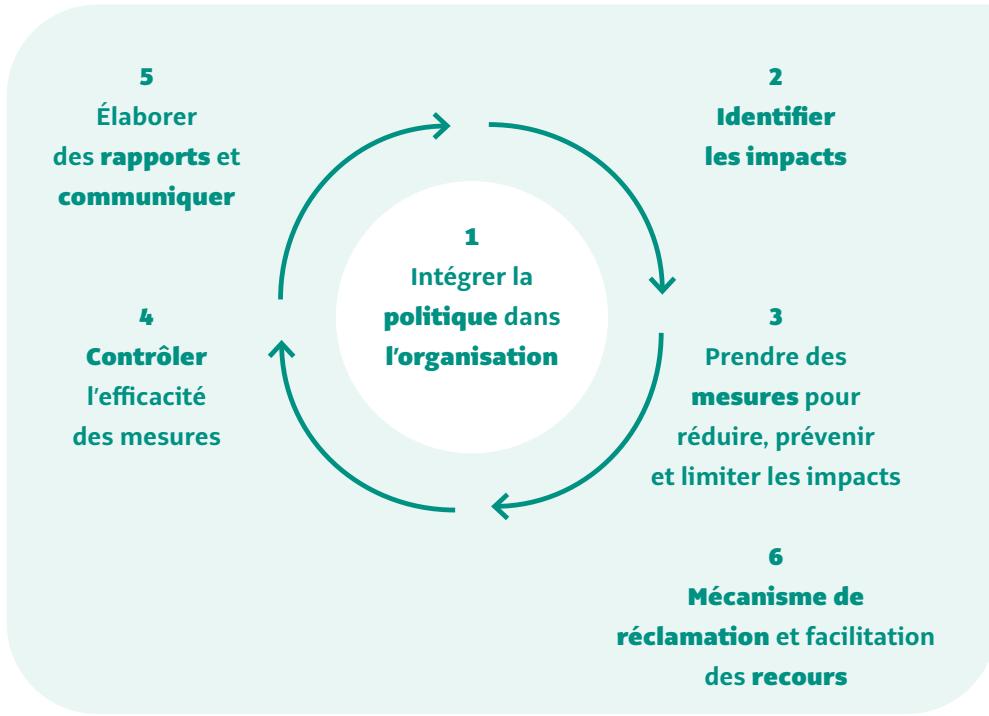
Nous visons l'excellence opérationnelle dans la mise en œuvre du processus de diligence raisonnable. À cette fin, nous mettrons en place, à court terme, **un processus clair et pérenne** au sein de notre organisation, afin de pouvoir l'appliquer puis le reproduire de manière fluide.

Différentes Business Service Operating Units (BSOU), domaines et capabilities de Colruyt Group sont mobilisés pour mettre en œuvre ce processus. Nous sommes pleinement conscients que son élaboration en interne est un levier essentiel pour garantir une **exécution efficace**.

Cependant, certaines données et infrastructures nécessaires à ce processus **dépendent de parties externes**. Il dépasse donc notre périmètre organisationnel : il implique de multiples étapes au sein de la chaîne d'approvisionnement ainsi que de nombreuses chaînes d'approvisionnement différentes.

Une grande partie des infrastructures et des données nécessaires est encore en cours de développement. Nous suivons attentivement l'évolution du marché et veillons à pouvoir intégrer ces outils de manière flexible dans notre processus de diligence raisonnable, en nous adaptant **au « rythme du marché »**.

COMMENT ALLONS-NOUS METTRE CETTE POLITIQUE EN ŒUVRE ?



1 Intégrer la politique dans l'organisation

En tant que distributeur, nous souhaitons assumer nos responsabilités et jouer un rôle moteur en matière de transparence et de changement positif durable, à partir de la position particulière que nous occupons au sein de la chaîne d'approvisionnement. Cette ambition s'inscrit dans un ensemble de politiques relatives aux êtres humains et à l'environnement, accessibles sur notre site web.

En 2024, nous avons affiné notre stratégie en matière de durabilité, en y intégrant des ambitions et des objectifs clairs. Aux côtés du client et de l'infrastructure, **le produit** est reconnu comme l'un des trois piliers fondamentaux. La diligence raisonnable au sein de notre chaîne d'approvisionnement en constitue un **sous-objectif explicite**, en lien avec les « objectifs produits » suivants :

- Protection et restauration des écosystèmes
- Changement climatique
- Empreinte hydrique
- Droits humains
- Entrepreneuriat inclusif
- Niveau de vie
- Approvisionnement durable

Cette politique de diligence raisonnable est étroitement liée à d'autres politiques thématiques spécifiques, telles que notre politique en matière de lutte contre la déforestation, notre politique climatique ou encore notre politique en matière de droits humains.

Nous sommes conscients des limites de notre action. C'est pourquoi nous unissons nos forces à celles de **divers acteurs**.

Nous respectons la législation (inter)nationale en matière d'environnement et de droits humains :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)
- La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)
- Le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal européen)
- La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

En outre, nous nous référons aux normes, engagements et cadres (inter)nationaux suivants en matière d'environnement et de droits humains :

- Les Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD)
- Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Le guide OCDE-FAO pour des chaînes d'approvisionnement agricoles responsables
- La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Le concept de « limites planétaires »

Les fournisseurs de nos marques propres signent une Letter of Commitment et un Code of Conduct basé sur le code de conduite Amfori BSCI. Ces documents s'appuient eux-mêmes sur des conventions internationales. Par ailleurs, Colruyt Group contribue activement dans diverses initiatives de développement durable, qu'elles soient stratégiques ou sectorielles. Citons notamment Beyond Chocolate, la Sustainability Initiative Fruit and Vegetables (SIFAV), le Living Wage Commitment Banane, ou encore Amfori BSCI I(Business Social Compliance Initiative).

Enfin, Colruyt Group est un **membre de longue date** de diverses initiatives en matière de durabilité telles que la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO), la Table ronde sur le soja responsable (RTRS), Sedex Smeta et l'initiative Science Based Targets (SBTi).

2 Identifier les principaux risques d'impact en matière de durabilité

Colruyt Group mène systématiquement une **double analyse de matérialité** afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités matériels liés à l'ensemble de ses activités. Les résultats de cette analyse sont publiés dans notre rapport annuel.

Pour évaluer les principaux risques d'impact en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement, nous avons réalisé une **analyse d'impact spécifique et systématique** de notre assortiment de produits, en nous concentrant en priorité sur nos principales activités alimentaires. Conformément au principe d'amélioration continue, cette analyse sera progressivement étendue à l'ensemble de nos activités, y compris les activités non alimentaires et les achats indirects.

Nous avons analysé nos principales activités alimentaires en identifiant les **points chauds** où la probabilité et la gravité des impacts en matière de durabilité sont les plus élevées. Nous avons d'abord évalué la probabilité et la gravité des impacts sur le développement durable sur la base des risques liés à l'origine d'un produit et des risques inhérents au produit. Pour ce faire, nous avons procédé de la manière suivante :

A Déterminer le risque lié à l'origine sur les impacts en matière de durabilité
Sur la base de la littérature et d'expertises internes et externes, nous avons établi une « long list » de matières premières (alimentaires) présentant les **risques environnementaux, sociaux et de gouvernance** (ESG) les plus élevés. Les origines géographiques des produits de notre assortiment associés à ces matières premières ont été identifiées et répertoriées en 2023-2024. Sur la base de ces origines, un risque lié à l'origine a ensuite été déterminé pour chaque matière première (alimentaire) sur la base de l'**« Agriplace risk map »**, qui combine 18 risques ESG pour les pays à partir de différentes bases de données.

B Déterminer le risque du produit sur les impacts en matière de durabilité

Pour cette « long list » de matières premières (alimentaires), un **risque produit**

ESG a été défini sur la base de diverses sources : la Product Environmental Foot-print-analyse (PEF) de Colruyt Group, des données de nos audits sociaux, des études d'impact antérieures sur certains groupes de produits, la littérature spécialisée et les expertises internes et externes.

La **combinaison du risque lié à l'origine et du risque lié au produit** a permis de sélectionner les matières premières présentant les risques les plus élevés en d'impact en matière de durabilité pour les activités alimentaires de Colruyt Group. Les données et les sources utilisées indiquent également les principaux impacts en matière de durabilité par matière première à risque. Le résultat a été contrôlé par des experts externes et internes possédant des connaissances ESG spécifiques aux matières premières alimentaires.

Nous prenons déjà des **mesures concrètes** pour limiter de nombreux impacts en matière de durabilité identifiés (ex. : certification RSPO pour l'huile de palme, certification RTRS pour le soja, certifications ASC et MSC pour les produits de la mer, collaborations en filière pour le café, le cacao, les fruits à coque, participations à des initiatives multipartites...). Cette analyse d'impact constitue un socle solide pour **définir nos prochaines actions** en vue de rendre notre assortiment plus durable. Parallèlement à cette évaluation globale, nous réalisons également des **analyses approfondies** au sein de chaînes d'approvisionnement spécifiques et sur des thématiques particulières (par exemple : audits sociaux, analyse PEF...). Ces analyses sont détaillées dans nos politiques thématiques (politique climatique, politique en matière de droits humains, etc.).

Enfin, dans le cadre de nos collaborations en filière, nous collectons des **données précises** en matière de risques ESG au sein de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Par exemple, pour notre collaboration en filière pour le chocolat, nous disposons d'informations sur le nombre de cas de travail des enfants, le revenu des agriculteurs, l'écart par rapport au revenu vital et le nombre d'arbres plantés. Ces données, issues de collaborations en filière bien structurées, nous permettent de mieux évaluer les risques dans des chaînes comparables et de mettre en œuvre des solutions adaptées.



Les matières premières présentant le risque le plus élevé d'impact en matière de durabilité de Colruyt Group (activités alimentaires)

Matière première à risque	Principaux points chauds de la chaîne d'approvisionnement	Principaux risques d'impact en matière de durabilité au sein de la chaîne
Cacao	Côte d'Ivoire, Ghana, Équateur, Nicaragua, Vietnam, Indonésie	E : Conversion des terres, perte de biodiversité S : Travail des enfants, revenus insuffisants
Café	Brésil, Vietnam, Honduras, Inde, Colombie, Éthiopie, Guatemala, Nicaragua, Burundi, Costa Rica, Pérou, Congo	E : Conversion des terres, consommation et pollution de l'eau S : Revenus insuffisants
Fruits à coque	Bénin, Italie, Espagne, États-Unis, Égypte, Chine, Turquie, Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Cambodge, Vietnam	E : Consommation d'eau, perte de biodiversité S : Conditions de travail, revenus insuffisants
Huile de palme (en tant qu'ingrédient)	Malaisie, Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée	E : Conversion des terres, perte de biodiversité, consommation d'eau S : Conditions de travail, travail des enfants, travail forcé
Riz	Pakistan, Thaïlande, Myanmar, Cambodge, Inde	E : Émissions de GES, consommation d'eau S : Revenus insuffisants
Soja (comme ingrédient*)	Principalement dans l'UE et en Amérique du Nord ; en partie en Amérique du Sud et en Asie	E : Conversion des terres
Thé	Inde, Chine, Turquie, Égypte, Sri Lanka, Malawi	E : Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau, perte de biodiversité S : Conditions de travail, revenus insuffisants
Fruits tropicaux	Pérou, Équateur, Colombie, Afrique du Sud, Costa Rica, République dominicaine, Égypte, Espagne, Brésil, Italie, Kenya, Chili, Maroc, Tanzanie	E : Consommation d'eau et pollution, Perte de biodiversité S : Conditions de travail (pour les migrants), Revenus insuffisants
Œufs frais	Belgique	E : Conversion des terres, pollution de l'air G : Bien-être des animaux
Tomates transformées	Italie, Grèce, Espagne, Portugal, Tunisie	E : Consommation d'eau S : Conditions de travail (pour les migrants), Travail forcé
Poissons, fruits de mer	Vietnam, États-Unis, Russie, Islande, Écosse, Norvège, Indonésie, Côte d'Ivoire, Philippines, Équateur, Maurice, Chine	E : Conversion des terres, perte de biodiversité S : Conditions de travail (pour les migrants), Travail forcé
Viande	Tous les morceaux de bœuf, de poulet et de porc frais sont d'origine belge , à l'exception des produits régionaux spécifiques (p. ex. Lomo) et des produits non disponibles en Belgique. La grande majorité des autres viandes transformées, congelées et charcuterie sont également d'origine belge, mais peuvent également provenir de France, d'Espagne, des Pays-Bas, de Pologne et d'Italie.	E : Émissions de gaz à effet de serre, conversion des terres, pollution de l'air. S : Résistance bactérienne due à l'utilisation d'antibiotiques G : Bien-être des animaux
Produits laitiers	Le lait de marques propres provient de Belgique. La part de loin la plus importante des autres produits laitiers provient de Belgique. Certains fromages et certains produits spécifiques proviennent d'Allemagne, d'Italie, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Grèce et d'Espagne.	E : Émissions de gaz à effet de serre, conversion des terres, pollution de l'air, pertes de nourriture. S : Revenu G : Bien-être des animaux

* La problématique au soja dans l'alimentation animale est abordée dans la partie traitant des matières premières que sont la viande, le poisson, les produits laitiers et les œufs.

3 Mesures qui arrêtent, préviennent ou limitent les impacts en matière de durabilité

Le développement durable fait partie intégrante de la mission de Colruyt Group. En ce qui concerne nos chaînes d'approvisionnement, cela signifie que nous prenons depuis longtemps des mesures pour réduire, prévenir et limiter les impacts en matière de durabilité sur les individus et l'environnement. Nous sommes conscients qu'en dépit des efforts que nous déployons, il existe toujours un risque d'impact en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Cependant, nous nous engageons à **prendre continuellement des mesures** pour réduire, prévenir ou limiter de plus en plus les impacts en matière de durabilité.

Lorsque nous prenons de nouvelles mesures, nous suivons une **approche progressive**. Notre point de départ est l'analyse des points chauds qui identifie les matières premières (alimentaires) présentant les risques les plus élevés d'impact en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement (voir tableau). En outre, nous analysons d'autres facteurs tels que les mesures que nous prenons déjà aujourd'hui, les mesures existantes, la portée du problème, l'ampleur du risque, le type de chaîne d'approvisionnement, le type de partenaire et le degré d'influence que nous avons afin d'élaborer des plans d'action.

Dans ces plans d'action, nous pouvons déployer différents types de mesures. Au niveau du produit, du partenaire, de l'offre au client et des accords commerciaux. Nous sélectionnons (un mélange de) mesures de **manière ciblée**. Chacun de ces types de mesures peut être déployé à différents degrés.

Nous dialoguons régulièrement avec les **fournisseurs de marques nationales**. Nous les incitons à franchir ensemble de nouvelles étapes dans le domaine de la durabilité en explicitant nos attentes et en collaborant de manière ciblée.

Pour nos **marques propres**, notre capacité à réduire les impacts en matière de durabilité est plus grande. Nous avons recours à des mesures plus spécifiques pour les marques de distributeur, à commencer par nos marques maison Boni et Everyday.

Nous sommes conscients que des impacts importants ou complexes en matière de durabilité au sein de la chaîne d'approvisionnement nécessitent des solutions qui dépassent les limites de ce que nous pouvons gérer en tant que Colruyt Group. C'est pourquoi nous misons un maximum sur les collaborations. Pensez aux **collaborations** sectorielles telles que les initiatives multipartites. Nous prenons également des initiatives partagées au sein de nos chaînes de collaboration. Le rôle de chaque acteur de la chaîne est défini.

Nous nous efforçons de réduire autant que possible les différents impacts en matière de durabilité au sein de nos chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, nous prenons en compte **l'ensemble** des effets sur l'être humain et l'environnement, ainsi que les effets sur la santé, l'ancrage local et le bien-être des animaux.

4 Contrôler l'efficacité des mesures

Les mesures que nous prenons (par produit) pour lutter contre les impacts en matière de durabilité sur les êtres humains et l'environnement sont contrôlées et évaluées dans leur ensemble. Ce faisant, nous veillons à ce que les différents types de mesures soient mis en œuvre tout au long de la chaîne d'approvisionnement. **La collecte et la validation des données** sont essentielles à cet effet.

Nous appliquons ici le **principe de l'amélioration continue** et contrôlons les scores, les taux d'amélioration et les incidents de non-conformité. Pour un certain nombre de points chauds, nous assurons un suivi rigoureux de collaborations en filière au moyen d'un **ensemble complet d'indicateurs**.

5 Élaborer des rapports et communiquer

Nous pensons qu'il est essentiel que les efforts que nous fournissons en matière de diligence raisonnable et les mesures que nous prenons dans ce contexte soient **connus à l'extérieur de l'organisation** et évalués positivement. Les groupes cibles importants sont : le client, les collaborateurs, les partenaires, les parties prenantes de la chaîne, la société civile, les organisations intermédiaires qui nous mettent en contact avec les groupes concernés, le monde financier et le législateur.

Cette politique est publiée sur le site web de Colruyt Group et mentionnée dans le rapport annuel. Toutes les parties prenantes peuvent consulter le **site web** de Colruyt Group pour obtenir de plus amples informations sur notre approche et nos réalisations concrètes.

Le **rapport annuel** de Colruyt Group contient également des informations sur la politique thématique, les objectifs et les mesures que nous prenons pour réduire les impacts en matière de durabilité sur les êtres humains et l'environnement au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Des **campagnes de communication** destinées à nos clients visent à les informer et à les inciter à faire les bons choix.

Le département **Public Affairs** défend notre vision de la diligence raisonnable auprès des fédérations (FEB, Comeos...) et inclue toujours les principes de base dans les discussions de lobbying. Nous nous efforçons d'obtenir une législation uniforme pour tous les États membres de l'Union européenne et sommes opposés à une législation fragmentée par État membre. Nous souhaitons contribuer de manière constructive à l'élaboration de nouvelles législations et sommes heureux de servir de caisse de résonance.

6 Mécanisme de réclamation et facilitation des recours

Nous avons mis en place un mécanisme de réclamation en pensant aux (groupes de) personnes (potentiellement) affectées. À plus long terme, nous visons un **mécanisme de recours global** pour les plaintes relatives aux droits humains et à l'environnement. Nous sommes convaincus de la nécessité d'adopter une approche systémique, axée sur le redressement à long terme et tenant compte du cadre de vie et de l'environnement des personnes concernées.

C'est pourquoi nous optons pour des partenariats et la participation active d'organisations locales qui définissent et contrôlent des mesures de redressement efficaces. Nous sommes conscients que cela nécessite une approche adaptée au **caractère unique des différentes chaînes de produits**. En guise de première étape dans le déploiement de cette approche, nous entamons une collaboration avec Amfori BSCI autour de leur programme Speak 4 Change dans le cadre de notre politique en matière de droits humains.

COMMENT ALLONS-NOUS SUIVRE ET ÉVALUER CETTE POLITIQUE ?

La politique de diligence raisonnable a été élaborée par la Commission d'experts sur la durabilité des produits sous la direction de **Geert Roels**, Business Lead désigné au sein de Colruyt Group, et Chief Purchasing Officer. Le **Service Center Sustainability** soutient et prépare cette commission.

Les objectifs formulés dans ces documents de politique, ainsi que les indicateurs et les cibles qui y sont associés, font l'objet d'un suivi périodique au sein de la commission d'experts. Le Service Center Sustainability prépare chaque fois les documents nécessaires à cet effet.

Nous déterminons également au sein de cette commission si la politique de diligence raisonnable existante doit être adaptée. Le cas échéant, les choix stratégiques sont ajustés et des objectifs et indicateurs supplémentaires sont formulés. Ces nouveaux objectifs sont validés par le **comité de direction**. Enfin, les feuilles de route correspondantes sont également adaptées.

QUEL EST LE CHAMP D'APPLICATION DE CETTE POLITIQUE ?

Notre ambition est d'appliquer cette politique de diligence raisonnable à l'**ensemble de Colruyt Group, dans tous les pays où nous opérons et pour toutes nos activités.** Dans cette politique, nous nous concentrons sur notre chaîne d'approvisionnement, nos opérations « en amont ». Les éléments qui constituent notre approche de diligence raisonnable pour nos propres opérations et activités « en aval » sont décrits dans d'autres textes de politique (par exemple, la politique en matière de ressources humaines, la politique environnementale).

QUI EST RESPONSABLE DE LA VALIDATION ET DE L'IMPLÉMENTATION DE CETTE POLITIQUE ?

La responsabilité de la mise en œuvre de la politique de diligence raisonnable a été confiée au Business Lead pour la diligence raisonnable désigné au sein de Colruyt Group, **Geert Roels**, Chief Purchasing Officer Colruyt Group.

Le Business Lead prend en charge la réalisation de la politique ainsi que les objectifs correspondants et détermine les changements et actions nécessaires. Il incombe au **Service Center Sustainability**, sous la direction du responsable de Colruyt Group Sustainability Officer, de fournir les rapports nécessaires et d'aider ainsi à contrôler l'efficacité de la mise en œuvre de la politique.

La responsabilité finale de la mise en œuvre de la politique globale en matière de développement durable de Colruyt Group incombe au **comité de direction** de Colruyt Group, sous la direction du CEO.



Geert Roels
Business Lead Due Diligence

COMMENT LES PARTIES PRENANTES SONT-ELLES IMPLIQUÉES ET INFORMÉES ?

Nous sommes conscients qu'un processus de diligence raisonnable efficace repose sur une **communication de base récurrente et un échange d'informations** avec les (groupes de) personnes (potentiellement) affectées et leurs communautés. Il est essentiel de les impliquer dans les différentes étapes, depuis l'évaluation et l'atténuation des risques jusqu'à la conception de mécanismes de réclamation.

Pour mener à bien notre démarche, nous devons tenir compte du **caractère unique des différentes chaînes de produits**. Le cas échéant, nous impliquons des associations ou des organisations représentant les parties prenantes. À plus long terme, nous prévoyons d'établir une **cartographie des parties prenantes** par chaîne de produits.

Aujourd'hui, nous continuons à interagir avec les parties prenantes comme nous le faisons déjà (par exemple : input des ONG et universités pour l'évaluation des risques, consultations sur la collaboration en filière, discussions avec les fournisseurs, partenariats).

Par Colruyt Group, il faut entendre Colruyt Group SA, y compris toutes les entités dans lesquelles une participation majoritaire est détenue. De plus, les administrateurs qui représentent Colruyt Group dans des participations diffusent également les valeurs de cette politique, et s'efforcent de l'appliquer au mieux.